



Mesdames et Messieurs, membres de la CDAS,

La FSU tient tout d'abord à remercier les services et tous les membres de la CDAS pour la qualité des échanges et le travail accompli en commission et en dehors de celle-ci. Depuis des années, la CDAS aide les personnels dans leurs difficultés sociales et nos assistantes sociales dont nous tenons à souligner le professionnalisme, les accompagnent au mieux de leurs intérêts. Nous nous félicitons d'ailleurs des aides généreuses régulièrement attribuées. Mais, cet état de fait, paradoxalement, nous inquiète. Nous avons de plus en plus de dossiers notamment des contractuels(les) qu'ils ou elles soient ATSS, enseignants(es) ou AESH. Les besoins de plus en plus importants sont symptomatiques d'une dégradation sociale. Ces sujets abordés lors des plénières précédentes et dans les déclarations liminaires successives sont malheureusement toujours d'actualité.

Les personnels contractuels et la gestion des arrêts maladie

Nous remarquons que la gestion des arrêts maladies peut parfois encore accentuer la difficulté de nos personnels contractuels. Déjà fragilisés par leurs ennuis de santé et financiers, ces personnes se voient parfois demander le remboursement de leurs indemnités journalières en cas de trop-perçu. Nous rappelons que ces personnels ont un salaire moins régulier que celui des personnels titulaires et que celui-ci peut varier, évoluer en fonction de leur situation (type de contrat, missions et périodes de chômage). Il n'est pas toujours aisé pour ceux-ci de constater une irrégularité dans leur traitement. Par ailleurs, leur salaire en activité comme en arrêt maladie leur permet rarement de faire face à cette situation.

Les Aesh

Nous avons été interpellés par de nombreux AESH concernant des retards de paiement répétés ces derniers mois, ce que la FSU a déjà dénoncé à plusieurs reprises à différents niveaux. Les AESH concernés (environ 2000) sont des agents contractuels précaires, dont le salaire moyen est de 800 euros par mois. Les retards qui se multiplient (le dernier étant du mois de septembre) mettent en difficultés les AESH qui se retrouvent pour certains et certaines avec des frais bancaires difficiles à combler dus aux rejets de prélèvements. De plus, ces incidents de paiements accentuent le sentiment d'exaspération de l'ensemble des personnels qui ont l'impression d'être une fois encore « les oubliés ». Nous insistons donc pour que tout soit mis en œuvre afin que l'ensemble des AESH puissent être rémunérés en temps et en heure. Cela permettra notamment aux collègues une fin de mois plus sereine et un peu moins de souffrance sociale.

Les prix de l'énergie

La question du prix de l'Energie — celui de l'Electricité, du Gaz comme celui à la pompe — est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations. Nous traitons régulièrement des dossiers sur le paiement du chauffage notamment du fioul, du gaz. Nous craignons que ces situations se multiplient et ne s'accroissent. En outre, des personnels fonctionnaires et contractuels travaillent sur plusieurs établissements et utilisent leur véhicule pour assurer leur mission de service public. Il deviendra de plus en plus difficile pour ces personnels d'assumer financièrement leurs déplacements professionnels. Nous subissons ainsi les conséquences de la crise sanitaire.

Au jour d'aujourd'hui, beaucoup de nos collègues doivent se serrer la ceinture et faire face à des arbitrages financiers terribles : choisir entre remplir convenablement le réfrigérateur, chauffer suffisamment le logement, s'autoriser une dépense pour les enfants ou faire le plein d'essence. En outre, le gel du point d'indice que nous subissons, en tant que personnel titulaire, depuis des années provoque un déclassé salarial et social qui va s'accroître avec l'augmentation de l'inflation. Nous ne doutons pas que la commission d'action sociale sera encore de nombreuses fois sollicitée. Compte tenu de ces difficultés grandissantes, est-ce qu'une « rallonge budgétaire » pour l'action sociale est envisagée / envisageable ? Est-ce qu'une revalorisation des frais de déplacement pour les personnels et de l'ISSR pour les enseignants remplaçants est également envisageable. Est-ce que de nouvelles aides sociales traitant de l'énergie pourraient être mises en place ?

Les personnels victimes de violences conjugales

Nous sommes amenés durant chaque CDAS à traiter au moins une situation dans laquelle un ou une collègue (plus souvent une femme) est dans l'obligation de fuir sans rien son domicile avec ses enfants pour échapper à la violence de son conjoint voire à la mort. Les aides attribuées en CDAS ne permettent pas toujours de combler la totalité des besoins de ces femmes/hommes en souffrance. La lutte contre les violences faites aux femmes est une cause nationale et une question de santé publique. Est-ce que l'institution (notamment la médecine de prévention, action sociale) accompagne ces personnes ?

Je vous remercie pour votre attention.